

Règlement d'Ordre Intérieur Onimo ASBL

1. Ouverture

En plaine, les activités se déroulent de 09h00 à 16h30. Un service d'accueil gratuit est organisé de 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 18h00.

2. Lieu d'accueil

Celui-ci est précisé dans les flyers d'informations et sur la page Facebook « Onimo ASBL ». Il s'agit des locaux de l'Ecole Saint-Joseph (Chaussée de Gramptinne, 189 à Gesves) ou l'école Citoyenne (Rue du Haras, 16 à Gesves). Les écoles sont toutes les deux accessibles en voiture et ont des parking devant afin de pouvoir y déposer sereinement ses enfants.

3. Inscription et participation financière

Pour les plaines, l'inscription se fait pour une semaine.

Le PAF de base est de minimum 90€ par enfant/semaine, elle comprend l'ensemble des frais d'animation, l'accueil et les assurances.

Le montant est adapté, de manière proportionnelle, pour les semaines de moins de 5 jours. Le PAF doit être versée sur le compte de l'asbl Onimo, avant le début de la plaine, sur le n° compte : BE54 7320 8040 7997 avec les NOMS et PRÉNOMS des enfants + dates de la semaine en communication.

Les responsables de l'enfant communiquent les informations médicales (via la fiche santé demandée lors de l'inscription) permettant à l'équipe d'animation de mettre en place toutes précautions particulières à l'égard de chacun.

Lors de l'inscription d'un enfant ayant des besoins spécifiques, une rencontre avec la coordination et l'équipe est nécessaire pour assurer un accueil de qualité pour lui et le groupe.

Notre capacité d'accueil peut être limitée en raison des infrastructures et/ou de l'équipe d'animation disponible. Par ailleurs, les inscriptions « rapides » facilitent notre organisation et la qualité de l'accueil. Ne tardez pas ! Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée (Inscription ET paiement).

4. Réductions et remboursements

La 2e inscription à une semaine de plaine d'un enfant vivant sous le même toit bénéficie d'une réduction de 5 € supplémentaire.

Pour les familles en difficulté, des solutions adaptées peuvent être envisagées en collaboration avec les services sociaux, des partenariats avec le CPAS, certaines



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
0471/52.62.55
BE54 7320 8040 7997

mutuelles et d'autres organismes d'aide pour offrir un soutien financier aux parents qui en ont besoin.

Le mode de fixation de la participation financière des parents est transparent et détaillé dans les documents d'inscription. Les tarifs sont calculés en tenant compte des coûts liés à l'encadrement, au matériel et à la qualité des activités proposées, tout en veillant à rester accessibles. Une attention particulière est portée aux demandes spécifiques afin de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

L'objectif est de garantir que tous les enfants, sans distinction de moyens financiers, puissent bénéficier des plaines et activités proposés par Onimo ASBL.

En cas d'annulation formelle communiquée par écrit à la coordination (onimoasbl@gmail.com ou remise en mains propres contre attestation de réception):

- La totalité du montant est remboursée si l'annulation est faite 1 mois avant (30 jours calendrier) avant le début de la plaine;
- La moitié (50%) du montant est remboursée en cas de désistement reçu entre 30 jours calendrier et 14 jours du début de la semaine de la plaine concernée ;
- Sur base d'un certificat médical remis dans les 7 jours calendrier, l'absence à une journée de la plaine est remboursée 10 euros. Sans certificat médical, aucun remboursement ne pourra être effectué.

5. Communication et contact

Nous vous répondons avec plaisir via :

- Mail : onimoasbl@gmail.com
- Téléphone : 0471/52.62.55.

6. Moyens de transport

Chaque enfant arrive à la plaine par ses propres moyens. Certains accompagnements peuvent être fait aussi à pied. Des animations peuvent être organisées dans les bois environnants voire en-dehors de Gesves. Certains déplacements peuvent dès lors se faire en bus « sécurisé ». Les enfants sont tous obligatoirement assis et attachés. Deux animateurs-trices, au moins, les accompagnent pour prendre les présences et vérifier que tout va bien.

L'inscription à la plaine implique l'accord tacite pour ces déplacements.

Lors des « sorties », les animateurs.trices ainsi que les enfants portent une vareuse réfléchissante.



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
0471/52.62.55
BE54 7320 8040 7997

7. Repas

Les enfants apportent son dîner. Un repas peut-être parfois organisé et préparé par les enfants. Dans ce cas, les aliments sont fournis par l'asbl. De l'eau est mise à disposition dans les infrastructures ou les enfants peuvent se servir suivant leurs besoins. Les collations ne sont pas fournies par Onimo.

8. Groupes d'âge

Les enfants sont répartis en petits groupes par type d'activité. Habituellement, il s'agit de 3 groupes (2,5/3,5 ans ; 4/7 ans, 8/12ans et si organisation, 12/14 ans), néanmoins, ces sous-groupes sont formés en fonction de la réalité du groupe et non en fonction de tranches d'âge prédéfinies. Dès lors, en fonction des aptitudes de l'enfant et de ses attentes, l'intégration au sein d'un sous-groupe plutôt qu'un autre peut être envisagée en concertation avec l'équipe d'animation et les parents.

9. Vie quotidienne

Tout participant vient vivre une expérience d'amitié, d'entraide et de respect mutuel avec les contraintes et surtout les richesses que cela implique, notamment :

La participation active :

Rangement et ordre sont de la responsabilité des participant.es (animateurs.trices et enfants). Les enfants sont acteurs de certaines décisions (ateliers, orientation d'un jeu, choix d'activité, charte de vie commune permettant d'intégrer/construire les règles, ...)

Le respect de chacun :

L'accent est mis sur la politesse et la communication. Des moments d'écoute des enfants sont organisés, entre autres lors de petites réunions en fin de journée ou en fin de semaine. Le respect de soi et de l'autre passe également par le respect des choses : les locaux, le matériel, ...

Interdiction absolue d'apporter à la plaine des objets tranchants et contondants (couteaux, canifs,...). L'utilisation du GSM durant les activités perturbe la vie de groupe. Le GSM est strictement interdit sur la plaine pour les participant-es. L'asbl Onimo n'est pas responsable de la perte d'objets de valeur.

En cas de non-respect récurrent des règles de vie, le parent sera convoqué afin de trouver une solution. Si le comportement de l'enfant n'est toujours pas compatible avec les règles de vie, il se verra dans l'interdiction de terminer la semaine de plaine.

La vie inter-âges :



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
0471/52.62.55
BE54 7320 8040 7997

La plaine accueille de grandes tranches d'âge. Si la plaine est organisée pour que les enfants vivent leurs vacances avec des enfants de même âge, nous pensons que chaque enfant peut grandir au contact de l'autre. Des activités inter-âges sont organisées ponctuellement.

10. Horaire d'une journée type

Cet horaire permet de se faire une idée de la manière dont la journée s'organise mais n'est pas pour autant figé. Il est donc susceptible d'être modifié en fonction du projet d'animation, du rythme des enfants.

07h00-09h00 : Accueil du matin

09h00-12h00 : Activités

12h00-13h30 : Temps de midi + temps libre

13h30-16h30 : Activités

16h30-18h00 : Accueil du soir

Une sieste est également organisée en après-midi.

11. Encadrement

La plaine est placé sous la responsabilité générale de la Coordination de l'asbl. Les activités quotidiennes d'animation des enfants sont assurées par des animateurs.trices qualifié.es ou en cours de formation. Les équipes d'animation sont constituées principalement de volontaires de l'asbl. Tous agissent en personnes responsables, quel que soit leur statut. Au moins un.e animateur-trice sur trois est qualifié.e. Ils.elles sont au nombre minimal d'un.e animateur.trice pour douze enfants (de plus de six ans) et un.e animateur.trice pour huit enfants (de moins de six ans). On y retrouve :

La coordination de plaine:

- Confier à un.e coordinateur.trice qualifié.e en centre de vacances ;
- Âgée d'au minimum 18 ans ;
- Faisant partie intégrante de l'équipe d'animation ;
- Garante du projet d'accueil de la plaine ;
- Garante de l'orientation globale des projets d'animation en collaboration avec l'équipe d'animation ;
- Garante de la bonne exécution des projets d'animation définis.

L'équipe d'animation qualifiée ou en cours de formation prioritairement :

- Présente aux réunions de préparations collectives ;
- Animation quotidienne des groupes d'enfants, en équipe ;



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
0471/52.62.55
BE54 7320 8040 7997

- Encadrement des enfants durant les temps de vie.

La coordination pédagogique et administrative :

- Assure la cohérence pédagogique des projets d'animation.
- Planifie les animations en amont des plaines avec la coordination de plaine.
- Organise les évaluations après les plaines et en assure le suivi avec la coordination, tout en favorisant une dynamique de groupe entre les animateurs.trices, permanent.es et volontaires.
- Gère les contacts administratifs avec les parents avant et après la plaine.
- Suit les inscriptions (paiements, remboursements si nécessaire).
- Fait le lien entre l'ASBL et l'équipe.
- Coordonne les horaires et la présence des animateurs.trices.
- Définit le budget de chaque plaine.
- Gère les réservations (bus, locaux, sorties).

12. Assurance et Accident

Durant les plaines et les activités d'Onimo, les participant.es sont couvert.es en accident corporel et en responsabilité civile. Notre assurance couvre les accidents ou dégâts qu'un enfant occasionnerait à un tiers pendant une activité. Notre assurance prend en charge les frais médicaux et autres, dus à un accident survenu pendant les activités. Ces frais sont couverts pendant et après les animations. En cas d'accident, les parents seront avertis en priorité. Le-la responsable de plaines rédigera les formulaires d'assurance et un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'asbl 0471/52.62.55 ou par mail via : onimoasbl@gmail.com

Notre assurance notre prend pas en charge (liste non exhaustive) :

- Les actes terroristes
- Les dommages causés aux appareils audiovisuels et d'éclairage et leurs accessoires ;
- Les dommages à des véhicules quel qu'en soit le type ;
- Les biens appartenant soit à l'organisation qui organise le volontariat soit au volontaire ;
- Perte et vol de quelconque support informatique (appareils photos, téléphones,...)
- ...

Les frais seront à charge de la personne fautive ou de ses parents.

13. Informations administratives



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
 Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
 0471/52.62.55
 BE54 7320 8040 7997

Si votre enfant suit un traitement médical, il doit avoir les médicaments nécessaires et la prescription médicale ainsi que l'accord du médecin signé. Ceci est à préciser dans les informations médicales communiquées à Onimo. **Les centres de vacances Onimo sont agréés par l'ONE dans le cadre du Décret Centres de vacances.** Renseignez-vous ! Nous pouvons vous fournir une attestation de participation sur simple demande.

Onimo respecte une politique de confidentialité en lien avec le RGPD. Celle-ci est disponible sur simple demande. Les données encodées ne sont jamais cédées à des tiers et sont exclusivement destinées à assurer un accueil de qualité ainsi qu'à l'information des personnes qui nous confie les enfants



Onimo asbl est une association agréée par l'ONE (Centre de vacances)
Adresse du siège social : Ruelle Burton, 20 à 5340 Gesves, Belgique
0471/52.62.55
BE54 7320 8040 7997